

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
VILLE D'OSNY

ARRETE n° 276/2023/VOI

OBJET : Manifestation associative – PARC DE GROUCHY

Le Maire d'OSNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122 - 28 et L 2213 - 2,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R211-25 et suivants, R417-10 et suivants,

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes,

CONSIDERANT la demande de l'association LION'S CLUB en date du 11 mai 2023 pour l'organisation d'une manifestation dans l'enceinte du Parc du Château de Grouchy à Osny,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement pour le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Durant la journée du dimanche 11 juin 2023, les places de stationnement situées le long du jardin à la française ainsi que celles situées en face, coté parc, seront réservées à l'association LION'S CLUB pour l'installation de voitures et de motos de collection.

ARTICLE 2 :

À tout moment, le passage devra être libre pour les véhicules de sécurité (pompiers, ambulances, médecins...).

ARTICLE 3 :

Les panneaux et les barrières indiquant ces restrictions seront apposés avant la manifestation par le pétitionnaire, l'association LION'S CLUB.

Avant leur mise en place, ceux-ci seront stockés sur les accotements à partir du vendredi 9 juin 2023.

ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux et seront transmises aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de CERGY, le Chef de la police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le 23 mai 2023



Jean-Michel LEVESQUE,

Maire